



ENSEIGNEMENT FACULTATIF EN CLASSE DE SECONDE LA SECTION EUROPÉENNE ANGLAIS

Finalité

Amener les élèves à une réelle aisance à l'oral en fin de terminale et les ouvrir à la réalité européenne et au monde anglo-saxon.

Recrutement

Les classes de seconde sont ouvertes aux élèves issus des classes de 3^{ème} européennes qui ont été créées par plusieurs des collèges du secteur de recrutement du Lycée Henri IV, mais aussi à tout élève ayant un très bon niveau d'anglais ou tout élève anglophone particulièrement motivé.

Le nombre de places est limité. Cette option a le statut d'option facultative, ce qui permet de l'associer à toutes les autres options.

Une commission sélectionne les dossiers en juin, après la commission d'affectation académique. **Le candidat doit fournir les trois bulletins trimestriels et compléter la fiche d'inscription.**

Modalités de travail et d'évaluation

A l'emploi du temps normal de ces classes s'ajoutent des enseignements dispensés en **langue anglaise** :

- 1 heure de découverte de la culture anglophone (littérature, arts, civilisation)
- 1 heure d'histoire et géographie ou sciences (S.V.T. et Physique- Chimie).

N'oubliez pas que cette option met l'accent sur l'oral et l'échange. Il faut aimer parler anglais.

Le fait d'être en seconde européenne n'est pas une option en soi, mais un plus offert à des élèves. Cela permet, également, de passer la Certification en Langues Vivantes Etrangères en Terminale et de valoriser ce choix sur Parcoursup.

L'indication "section européenne" anglais est inscrite sur le diplôme du baccalauréat si **le candidat obtient** au moins **12/20** à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section et au moins **10/20** à une évaluation orale spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.

Recrutement limité : 50 places